

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Soumises au conseil municipal

Du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Biviers, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Thierry FEROTIN, Maire.

Date de convocation : 22/04/2026

Présents : (15) FEROTIN Thierry, SELTZ Anny, COURTECUISSÉ Claire, ALLIARD Estelle, ROUAST Etienne, ARNDT-VINCENT Marylin, DELPONT Jean-Louis, COISNE Vincent, THIEVENAZ Jean-Charles, BLOCH Catherine, MENEAU Nadine, JANIN Eric, BEGUERY Catherine, DURIEUX Sébastien, OZIL Déborah.

Pouvoirs : (2) TANZARELLA-PAGANON Stéphane à Claire COURTECUISSÉ, AGUIRRE LEIVA Maria Virginia à DELPONT Jean-Louis.

Absents : (3) TANZARELLA-PAGANON Stéphane, BOULLE Serge, AGUIRRE LEIVA Maria Virginia.

Mme Marylin ARNDT a été désignée secrétaire de séance.

Membres en exercices : 19

Présents et représentés : 17

Délibération n°DEL2026-042 examinée le 28 avril 2026

Ressources humaines- Mise en place du télétravail au sein de la collectivité
APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n°DEL2026-043 examinée le 28 avril 2026

Travaux – Avenant n°1 à la convention prévoyant le reversement par la commune de Biviers d'une contribution financière perçue au bénéfice du Grésivaudan pour les travaux relatifs à l'eau potable dans le cadre du PUP portant sur l'aménagement du Carrefour des Barraux
APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n°DEL2026-044 examinée le 28 avril 2026

Patrimoine – Convention de coordination de gestion des ouvrages par le SYMBHI
APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n°DEL2026-045 examinée le 28 avril 2026

Mandat 2026-2032 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n°DEL2026-046 examinée le 28 avril 2026

Mandat 2026-2032 – Désignation de représentants de la commune au sein de Grési21 et du Comité d'orientation de la Maison Cantonale des Personnes Âgées
APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n°DEL2026-047 examinée le 28 avril 2026

Urbanisme – Avenants à la convention ADS avec la CCLG
APPROUVÉE à l'unanimité.

Délibération n°DEL2026-048 examinée le 28 avril 2026

Travaux- Réhabilitation de la maison curiale – Réhabilitation de la maison curiale - avenant 5 au lot 3 « Installations de chantier, maçonneries, pierre de taille » – avenant 1 au lot 11 « cuisines »

APPROUVÉE à l'unanimité.

Le Président de séance

Thierry FEROTIN
Maire



La secrétaire de séance

Marylin ARNDT
Conseillère municipale